

10. Contractualisation / Avenant de prolongation du contrat de territoire et de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté – Délibération.

Délibération 2022-12-06-085

Rapport

Rapporteur	Mme THIERRY
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	62
Nombre de pouvoirs	13
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Mme Nathalie THIERRY, Vice-présidente en charge de la contractualisation territoriale qui rappelle que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a sollicité la prolongation de l'actuel contrat de territoire avec la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime, tout en engageant la préparation d'un futur contrat 2023-2027.

Suite au conseil communautaire du 10 octobre et après échanges avec les services des partenaires, l'appel à projet concernant la future programmation a été envoyé aux communes le 22 novembre dernier.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les avenants des conventions permettant la prolongation de l'actuel contrat.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de valider :

- l'avenant n°2 au contrat de territoire portant prolongation d'un an ;
- l'avenant n°3 à la Convention Territoriale d'Exercice Concerté, permettant de déroger au principe d'interdiction des cofinancements de la Région et du Département ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette prolongation du contrat.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Eric HERBET



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20221206-2022-12-06-085-DE
Date de télétransmission : 05/01/2023
Date de réception préfecture : 05/01/2023

Stéphanie LAMBARD